

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

DOCUMENT DE TRAVAIL

Des objectifs ont été fixés par le Président de la République pour l'enseignement français à l'étranger : doublement du nombre d'élèves dans l'enseignement sur programme français à l'étranger d'ici 2030 et doublement du nombre de filières bilingues francophones LabelFrancEducation.

Ces objectifs doivent conduire à bâtir une stratégie de développement de l'offre d'enseignement ambitieuse. Comme l'a souhaité le Président de la République, le système existant, « colonne vertébrale de notre offre d'enseignement à travers le monde », devra être « consolidé, dynamisé pour garantir sa pérennité ». Il s'agira d'imaginer un chemin qui intègre les forces de notre modèle actuel tout en impulsant un nouvel élan, selon un modèle économique soutenable et équitable, afin d'accompagner la mise en place d'un réseau plus large, intégrant des écoles bilingues et des écoles nationales ayant fait le choix de l'enseignement français.

Dans cette perspective, il vous est proposé d'organiser la réflexion à partir du présent document de travail, élaboré sur le fondement des travaux approfondis réalisés depuis un an et demi, complété par les réflexions du séminaire organisé le 15 mars à l'Assemblée nationale et le résultat des consultations menées par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères les 6 et 9 mai derniers. Le Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (PDEFE) pourrait ainsi prendre appui sur quatre constats et se décliner en quatre axes de développement. Il est attendu de cet exercice de concertation la mise en discussion de ces quatre axes stratégiques, un approfondissement des hypothèses proposées et, le cas échéant, une contribution sous forme de recommandations pratiques.

I - Constats

1. L'enseignement français à l'étranger, un atout à valoriser

L'enseignement français à l'étranger (EFE), dans sa double dimension de service public pour les Français établis hors de France et de levier d'influence auprès de populations étrangères, est un dispositif unique au monde par son homogénéité, la couverture géographique de son réseau, et sa réputation d'excellence. Constat très largement partagé, le modèle de l'enseignement français à l'étranger est un vecteur puissant à l'international, l'un des socles de l'influence et de la présence françaises.

L'offre éducative francophone présente néanmoins un potentiel sous-exploité au regard de la demande mondiale. Ainsi, il s'ouvre chaque année dans le monde 500 établissements internationaux anglophones, qui représentent chaque année l'équivalent du réseau homologué français.

Le réseau français ne parvient plus à répondre à une demande croissante, en particulier dans les pays où une classe moyenne émerge, soucieuse de la réussite scolaire et universitaire de ses enfants ; simultanément, de nombreuses familles françaises établies hors de France scolarisent leurs enfants hors réseau.

2. L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), aujourd'hui garante de la qualité du réseau et de son universalité

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est aujourd'hui à la fois le gestionnaire direct d'établissements et le fédérateur d'un réseau qui ne demande qu'à croître. L'AEFE garantit également l'homogénéité de l'enseignement dispensé et donc la continuité des programmes car elle met en œuvre et suit l'homologation délivrée par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ), clé de l'appartenance au système français et de l'universalité du réseau.

La réussite du Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (PDEFE) requiert une mise en œuvre unifiée, articulée et cohérente. Ce constat conduit à prendre résolument appui sur cette pierre angulaire que constitue l'AEFE. Le plan devra donc accompagner l'Agence dans ses activités dédiées au développement du réseau, en consolidant son modèle économique et en mobilisant autour d'elle toute l'expertise et l'appui nécessaires (postes diplomatiques, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) et ses opérateurs).

3. Un modèle français dont la qualité est un vecteur de rayonnement majeur

Le modèle de l'éducation à la française repose tout particulièrement sur des savoir-faire reconnus (scolarisation précoce, enseignement des mathématiques ou de la philosophie, méthodologie...). Cette marque de l'enseignement français à l'étranger est constitutive de son attractivité à l'international. Cependant, comme souligné par plusieurs parties prenantes, l'offre d'enseignement français à l'étranger se heurte à la concurrence accrue des formations anglo-saxonnes, au succès de l'IB (International Baccalaureate, privé), ou encore à des interrogations sur notre offre de langues.

L'enjeu est de promouvoir le modèle français à l'étranger. Ceci implique de défendre une ambition pédagogique, fondée sur la transmission de savoirs et de compétences diversifiés, et sur la construction de l'esprit critique dans le but de former des citoyens ouverts et libres.

Le Plan de développement devra donc être porté par une démarche d'amélioration du dispositif existant. Il n'est en effet pas envisageable d'attirer de nouveaux élèves sans se doter d'une stratégie ambitieuse visant à s'affirmer à la pointe de la pédagogie.

4. Une gouvernance présentant des marges d'amélioration

Comme le souligne en particulier la Députée Samantha Cazebonne, des interrogations sont régulièrement émises sur la gouvernance de l'EFE. Celles-ci, *a fortiori* dans la perspective d'un développement du réseau, doivent nous interpeller :

- 4.1 – Le maillage actuel de l'EFE résulte d'un héritage et d'une organisation plus ou moins coordonnée. Un développement harmonieux de l'EFE, cohérent avec les enjeux d'influence régionale et les besoins des communautés françaises, requiert un pilotage prospectif. Or la quasi-totalité des rapports ces dernières années appellent à un pilotage plus stratégique.

- 4.2 – Les conditions et critères d'attribution de l'homologation ne permettent pas toujours de prendre en compte certaines réalités locales et attentes des familles.

- 4.3 – De nombreuses familles établies hors de France scolarisent leurs enfants hors réseau, y compris par choix. Cette situation invite à un pilotage stratégique de l'offre éducative française et en français sous ses différentes composantes, *a contrario* du cloisonnement parfois observé.

- 4.4 – Des marges de progression existent pour rendre la gouvernance de l'EFE plus inclusive à l'égard des parties prenantes. Les parents d'élèves s'estiment notamment peu associés à la vie des établissements. La question d'une gouvernance plus participative est régulièrement posée, compte tenu des spécificités de l'enseignement à l'étranger, le cofinancement du réseau par l'Etat et les familles, notamment.

II - Axes de développement et leviers envisageables

✓ AXE 1 : Conduire l'expansion d'une offre éducative de qualité

L'élargissement de l'offre éducative doit conduire à appuyer le développement de l'offre par les partenaires de l'enseignement français à l'étranger (EFE). La moitié des écoles du réseau éducatif français à l'étranger est d'ores et déjà gérée dans une démarche partenariale. Dans le contexte d'une concurrence étrangère de plus en plus offensive, l'élaboration du Plan requiert d'opérer un choix stratégique, afin de déterminer les formes d'établissement à développer (EGD, conventionné, partenaire). Il s'agit également d'identifier les pré requis d'une expansion du réseau qui assure la co-existence de partenaires de nature différente (associative, publique, privée), en évitant qu'ils ne se concurrencent.

Quel que soit le modèle retenu, les objectifs de développement du réseau impliqueront de conduire **une démarche proactive à l'égard des partenaires publics et privés.** Ceux potentiellement intéressés par le secteur éducatif devront être identifiés, et réunis pour appréhender les freins aux décisions d'investissements ainsi que les projets susceptibles d'être accompagnés.

La présence de personnels de direction, de professeurs et de formateurs d'enseignants de qualité, formés selon un modèle français, est centrale pour l'attractivité des établissements et donc une condition de réussite majeure de l'objectif de doublement des effectifs.

La question des moyens humains alloués au réseau a été soulevée par l'ensemble des parties prenantes consultées. Pour garantir aux établissements la présence de profils qualifiés au sein d'un réseau en expansion, il conviendra d'assurer le détachement d'enseignants titulaires en nombre suffisant. Un Master MEEF dédié à l'enseignement français à l'étranger pourrait être lancé dans le cadre des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Cette formation apportera une contribution précieuse au recrutement d'une ressource humaine qualifiée et ouverte sur des parcours à l'international.

La mobilité des personnels titulaires détachés constitue un autre point d'attention. Il s'agira de mieux valoriser les parcours professionnels des professeurs et l'attractivité d'une mobilité à l'étranger. L'augmentation progressive de la mobilité doit être saisie comme une opportunité : l'entrée de nouveaux enseignants dans le dispositif à l'étranger permettra d'assurer un déploiement vers les régions qui s'avèreront prioritaires. Le suivi du Plan par le ministère de l'Education nationale sera l'objet d'une attention particulière, afin d'identifier des viviers, de veiller à la situation des agents en mobilité, de conserver le lien avec les professeurs détachés et de mieux valoriser leur expérience à leur retour.

Afin de garantir la prise en compte des conditions d'exercice des personnels recrutés localement, il pourrait être institué une instance de consultation réunissant des représentants des établissements employeurs et des personnels.

Aucune expansion du réseau n'est envisageable sans capacité à financer la création de nouvelles écoles et le développement immobilier des établissements. Les outils de financement et de garantie des opérations immobilières devront être consolidés. Les attentes à l'égard des porteurs de projets devront être définies. Des garanties devront leur être apportées afin de soutenir la dynamique de montage de projet en amont de l'homologation.

Leviers :

- ❖ Conduire une réflexion stratégique sur le(s) modèle(s) d'établissement à développer pour favoriser les complémentarités au sein du réseau.
- ❖ Identifier des partenaires, institutionnels ou privés, français ou étrangers, susceptibles d'être intéressés par le développement de projets éducatifs à l'étranger.
- ❖ Garantir la présence d'une ressource humaine qualifiée au sein du réseau.
- ❖ Accompagner le développement immobilier des établissements en préservant leur capacité à le financer

Document de travail

✓ **AXE 2 : Consolider le rôle de l'AEFE en matière d'appui au développement du réseau**

Pierre angulaire du réseau et de son homogénéité, **l'AEFE devra être placée au cœur du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger (PDEFE)**. L'Agence présente l'expertise adéquate pour appuyer le développement de l'enseignement français à l'étranger ; des synergies sont en outre à rechercher entre la gestion du réseau et la coopération éducative. Dans cette perspective, le plan devra orienter l'Agence pour que celle-ci mette nettement l'accent et oriente les ressources sur l'accompagnement des établissements en voie de création et le développement de la coopération éducative.

Ceci doit conduire à mieux **différencier les deux rôles de l'AEFE et développer le second** : animer un réseau important d'établissements, avec un accompagnement d'autant plus actif là où la demande n'est pas solvable, et constituer par ailleurs une plateforme d'expertise pour appuyer le développement de l'EFE dans ses différentes composantes. L'articulation entre ces deux rôles devra être précisée, notamment dans le contrat d'objectifs et de moyens, afin que l'opérateur les assume conjointement. L'organisation de l'Agence la mieux à même de garantir cette articulation reste à déterminer.

L'accompagnement à la création d'établissements nouveaux devrait conduire à davantage coordonner les acteurs de l'enseignement français à l'étranger. Il conviendra de mobiliser autour toute l'expertise et l'appui nécessaires (postes diplomatiques, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse (MENJ) et ses opérateurs, Recteurs). Les postes diplomatiques pourraient notamment être en charge du suivi actif du déploiement de l'offre, et de la rédaction des plans de développement de l'enseignement français dans leur pays, afin d'assurer une régulation de la création des nouvelles écoles et des offres susceptibles de concurrencer les établissements existants.

Il s'agira en outre de penser une expansion de l'EFE au-delà du seul système actuel, afin d'**apporter un accompagnement aux établissements non homologués mais engagés dans une démarche de labellisation** (LabelFrancEducation ou autres types de labels locaux). En particulier, une forte dynamique devra permettre de renforcer la reconnaissance sous le LabelFrancEducation de filières bilingues.

Dans le schéma proposé, un préalable indispensable sera **de consolider le modèle économique de l'AEFE**. Les marges nécessaires au financement de l'expansion du réseau devront être dégagées par un engagement de l'Etat cohérent avec cette ambition, et par la recherche de ressources complémentaires.

Leviers :

- ❖ Affirmer le rôle de coordination et d'animation de l'AEFE au service du réseau, d'une part, tout en développant sa seconde mission d'appui au développement d'une offre éducative française à l'étranger, d'autre part (mission qui s'incarne aujourd'hui notamment par la labellisation LabelFrancEducation).
- ❖ Mobiliser les partenaires et porteurs de projet pour développer une offre éducative française à l'étranger, tout en assurant en lien avec les postes une régulation des offres concurrentielles.
- ❖ Consolider le modèle économique de l'AEFE par un engagement de l'État cohérent avec le développement du réseau et par des ressources nouvelles.

✓ **AXE 3 : Valoriser le modèle de l'enseignement français à l'étranger en renforçant l'attractivité de l'offre pédagogique**

Le cœur du Plan de développement devra consister à proposer, aux élèves actuels comme aux élèves potentiels, une offre à l'image de la réputation d'excellence du modèle d'éducation à la française, mais aussi à la hauteur du défi posé par une concurrence étrangère croissante aux méthodes de communication très offensives.

La mission de l'AEFE de pilotage pédagogique du réseau devra être renforcée, l'Agence devant être l'instrument d'un projet pédagogique fondé sur des valeurs, des méthodologies d'apprentissage et des enseignements portés par la France. Cette exigence devra notamment être portée par le service d'appui nouvellement créé au sein de l'AEFE. Les liens entre l'AEFE et le MENJ devront par ailleurs être renforcés.

La **présence de personnels de qualité**, formés selon un modèle français est une condition majeure de l'attractivité de l'offre éducative française à l'étranger (cf. mesures de l'axe 1).

L'éventail de l'offre pédagogique pourrait être étoffé. Nombre des interlocuteurs consultés les 6 et 9 mai a souhaité voir valorisée l'offre plurilingue des établissements, au regard de son attractivité pour nombre de familles en quête d'une éducation ouverte sur l'international. L'offre en langues étrangères devra impérativement être plus diversifiée. Hors réseau homologué, la création de nouvelles filières Bi-bac permettrait d'étoffer les propositions alternatives. Par ailleurs, afin d'attirer de nouveaux publics, des filières technologiques homologuées pourraient être ouvertes, là où une demande est identifiée.

Il conviendrait de **promouvoir des évolutions qui pourraient faire de l'EFE un espace d'innovation pédagogique et d'enseignement à la pointe des nouveaux usages numériques**, en lien étroit avec le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et ses opérateurs (Canopé, CNED).

Les **valeurs de la République et la culture française** constituent un vecteur de l'attractivité de l'EFE et un facteur puissant de la fidélisation des familles. La **promotion de l'école inclusive** s'inscrit dans cette tradition de vivre ensemble et doit constituer une priorité de premier plan. Le choix d'un parcours d'enseignement français doit être valorisé, ce qui requiert que les perspectives de poursuite des études dans l'enseignement supérieur français soient préservées, s'agissant des ressortissants extra-communautaires, au moyen d'un examen attentif des situations des élèves du réseau par les postes diplomatiques.

Il conviendrait également de **valoriser et de communiquer sur les évolutions apportées au baccalauréat français**. Renforcé dans sa dimension internationale par la récente réforme, celui-ci devient plus attractif pour des élèves vivant à l'étranger et ayant pour certains le souhait d'y poursuivre leurs études supérieures. Par ailleurs, une attention accrue doit être portée aux dispositifs d'accueil des élèves non francophones dans les établissements, afin de corréliser l'accès à l'enseignement français aux meilleures garanties en termes de parcours de réussite.

Au-delà du travail sur les contenus, il conviendrait de déterminer comment engager une communication plus offensive autour du modèle d'enseignement français à l'étranger, ainsi que de l'option internationale du baccalauréat français, dont les opportunités en termes d'ouverture à l'international doivent être mieux perçues par les publics cibles.

Leviers :

- ❖ Valoriser la qualité de l'EFE
- ❖ Développer l'offre pédagogique de l'enseignement français à l'étranger
- ❖ Faire du réseau un espace d'innovation numérique et renforcer la présence de ressources numériques dans les établissements
- ❖ Faire de l'école inclusive une priorité
- ❖ Renforcer l'accueil des élèves non francophones et valoriser la dimension internationale du nouveau baccalauréat français

Document de travail

✓ AXE 4 : Adapter le développement aux enjeux locaux et aux besoins des familles

Dans la perspective du Plan de développement, il importera d'offrir des réponses aux interrogations – récurrentes et convergentes – émises quant à la gouvernance de l'EFE et de ses établissements.

La dynamique de développement devra s'inscrire dans une approche plus stratégique. A cette fin, il est proposé qu'un comité de pilotage du Plan associe aux niveaux ministériel et administratif le MEAE et le MENJ.

Il sera primordial de concrétiser les fréquentes recommandations visant à piloter l'EFE sur le fondement d'une carte prospective, permettant notamment de recenser les besoins des communautés françaises et les zones prioritaires d'extension de l'influence française. La cartographie de l'existant et les supports de suivi actuels mériteraient d'être révisés en vue de la mise en œuvre du Plan.

Le pilotage stratégique du Plan devra veiller à **ancrer davantage le développement de l'EFE dans un contexte local et régional.** Cette approche régionale sera consacrée par le travail de cartographie prospective. Le suivi du développement du réseau nécessitera également une mobilisation active des postes diplomatiques (élaboration de plans de développement de l'enseignement français dans leur pays, réunions régulières de comités locaux). Une **actualisation et simplification de la procédure pourrait être introduite en matière d'homologation.**

Le respect de l'homologation est perçu comme un gage de qualité par les parties prenantes. Cette actualisation pourrait toutefois porter sur les critères faisant obstruction à la prise en compte des contextes et besoins locaux, en particulier dans le domaine linguistique. L'homologation demeurerait garante de la continuité des programmes, et sa rigueur serait renforcée sur la question des valeurs constitutives de l'école républicaine.

La gouvernance de l'EFE et de ses établissements pourrait être rendue plus inclusive et mieux associer les communautés éducatives et parentales. A l'heure actuelle, les familles jouent un rôle essentiel dans l'animation des comités de gestion des établissements conventionnés mais pourraient être mieux associées à la vie des établissements, que ceux-ci soient en gestion directe ou privés. Il conviendrait de renforcer leur information et de les associer davantage au pilotage : il est notamment proposé de travailler sur la question de la composition du conseil d'administration de l'AEFE, ainsi que sur la mise en place d'une commission permanente intégrant des représentants de parents d'élèves et d'organisations syndicales. Des évolutions en ce sens seraient de nature à affirmer le lien de confiance entre les familles et la communauté scolaire, et à renforcer la transparence sur les décisions. Par ailleurs, les anciens élèves devraient trouver leur place dans cette gouvernance rénovée, afin de faire bénéficier le réseau de leur expertise.

Le développement de l'EFE devra être étroitement articulé avec la coopération éducative, en particulier au regard des besoins des familles hors réseau. L'offre francophone mériterait d'être diversifiée en sorte de mieux répondre aux attentes des familles, et de toucher de nouveaux publics. Il est proposé de développer une nouvelle forme de reconnaissance d'établissements étrangers, hors homologation, lorsqu'ils proposent un enseignement francophone, ou un enseignement des programmes français. Plus largement,

l'animation des réseaux Français Langue Maternelle (FLAM) mériterait, pour nombre d'observateurs, d'être renforcée et dynamisée.

Leviers :

- ❖ Assurer un développement du réseau sous une approche plus stratégique ; développer une prospective sur le développement de l'EFE au niveau local et régional
- ❖ Actualiser la procédure d'homologation : clé de l'universalité du réseau, garante de la qualité, elle doit aussi pouvoir tenir compte de contraintes et besoins locaux
- ❖ Mieux reconnaître le rôle de la communauté éducative dans la gouvernance de l'EFE et renforcer la participation des familles
- ❖ Développer l'enseignement du ou en français au-delà du réseau homologué, pour répondre aux attentes des familles hors réseau et toucher de nouveaux publics

Document de travail